

# RAGE

[émotion, mental]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	moyenne (30 m + 3 m/niveau) (20 c + 2 c/niveau)
Zone/Cible	1 créature vivante et consentante/3 niveaux, distantes de moins de 9 m (6 c) les unes des autres
Durée	concentration + 1 round/niveau (T)
JS	aucun
RM	oui

{s:FAQ|→ Gestion de la colère : Si je suis en rage, en rage unchained, en rage sanguine ou sous toute autre forme de rage similaire, puis-je cumuler autant d'avantages que possible ?

Non. Lorsqu'un personnage active ou est affecté par une nouvelle forme de rage (comme la \_\_rage\_\_ du barbare, le \_\_chant de rage\_\_ du scalde, la \_\_rage sanguine\_\_ du sanguin, et le sort \_\_rage\_\_), il peut choisir entre conserver sa rage actuelle ou accepter la nouvelle rage à la place, de la même façon qu'une créature affectée par plusieurs effets de métamorphose. Si le personnage est soumis aux pulsions d'une rage qu'il est incapable d'arrêter automatiquement par lui-même, comme la rage incontrôlée d'un sauvage enragé, il ne peut pas choisir d'y mettre fin pour la remplacer par le nouvel effet de rage. La seule exception à cette règle est la capacité maître scalde du scalde, qui permet explicitement au chant de rage du scalde de se cumuler à d'autres effets de rage.} Les créatures affectées bénéficient d'un bonus de moral de +2 en Force et en Constitution et d'un bonus de moral de +1 aux jets de Volonté mais subissent un malus de -2 à la CA. Sinon, l'effet est identique à celui du pouvoir de rage de berserker, si ce n'est que les sujets ne sont pas fatigués quand le sort se termine.